Xenassur
Groupe Filhet-Allard

FICHE PRODUIT

VÉHICULES ANCIENS OU DE COLLECTION

AUTO / MOTO

POUR QUI ?

- Pour tous les conducteurs dès 25 ans* et sans limite d'âge
- Titulaire du permis depuis au moins 12 mois
- Assuré depuis plus de 1 an pour un véhicule d'usage courant

POUR QUELS VÉHICULES ?

- **Pour tous les véhicules de + de 15 ans**
  (2, 3 ou 4 roues civil, militaire ou agricole)
- Valeur jusqu'à 100 000 € (au-delà, soumis à accord)

LES + XENASSUR

- **SEULEMENT 12 MOIS D'ANTÉCÉDENTS D'ASSURANCE**
- **VALEUR JUSQU'À 100 000 €** (au-delà, soumis à accord)
- **EXPERTISE DEMANDÉE À PARTIR DE 50 000 €**
- **ASSISTANCE 0 KM ET PLAFOND DE REMORQUAGE JUSQU'À 1 000 €**
- **TOUTES CARTES GRISES FRANÇAISES**
- **GARANTIE CONDUCTEUR EN INCLUSION**
- **GARANTIES MAINTENUES LORS DE RALLYES DE RÉGULARITÉ, DE MARQUE, D'ÉPREUVES NON CHRONOMÉTRÉES**
- **OFFRE FLOTTE ET MONO VÉHICULE**

POUR QUELS USAGES ?

- **Privé :** Kilométrage illimité ; pas de déplacements du domicile au lieu de travail, même partiels.
- **Privé / trajet travail occasionnel :** Déplacements privés + trajets occasionnels du domicile au lieu de travail (pour les véhicules de plus de 30 ans).

Exclusion commune aux 2 usages :
le véhicule assuré ne sert en aucun cas - même occasionnellement - au transport, à titre onéreux, de marchandises appartenant à des tiers, ou de voyageurs.

PROFILS DU SOUSCRIPTEUR

	ON ACCEPTE	ON REFUSE
SOUSCRIPTEUR	Personne physique	
ÂGE	À partir de 25 ans (hors Porsche) / *Porsche : à partir de 30 ans	
BONUS / MALUS AUTO OU MOTO	De 0,50 à 1,00 (compris)	Au-delà de 1,00
PERMIS DE CONDUIRE	Permis national, en cours de validité, délivré par un État membre de l'Union Européenne et en rapport avec le véhicule à assurer depuis au moins 12 mois	Permis hors Union Européenne
LIEU DE RÉSIDENCE	France Métropolitaine	Monaco, DOM-TOM, pays étrangers
TITULAIRE DE LA CARTE GRISE	Au nom du souscripteur et/ou son conjoint/concubin (autre : voir dérogations ci-dessous)	
CONDUCTEUR DÉSIGNÉ AU CONTRAT	- Le souscripteur, son conjoint - Tout conducteur âgé de 25 ans et +, titulaire d'un permis de conduire de plus de 1 an et assuré depuis plus de 1 an pour un véhicule d'usage courant	

DÉROGATIONS (soumis à étude)

- Véhicules divers (tracteurs, remorques, véhicules militaires…)
- Titulaire de la carte grise (parents, enfants ou copropriété)
- Valeur du véhicule supérieure à 100 000 €
- Valeur de la flotte supérieure à 100 000 €

ANTÉCÉDENTS DU SOUSCRIPTEUR AU COURS DES 36 DERNIERS MOIS

	ON ACCEPTE	ON REFUSE
ANNULATION ET RETRAIT DE PERMIS	- Retrait de permis < 3 mois	- Retrait de permis > 3 mois - Annulation de permis - Alcoolémie, stupéfiants - Autres infractions > 3 mois
RÉSILIATION COMPAGNIE	- Pour non-paiement de prime	Pour tout autre motif que celui cité ci-contre
SINISTRES AUTO OU MOTO En tant que conducteur avec un véhicule appartenant ou non à l'assuré	- 1 sinistre responsable - 2 sinistres non responsables	- Plus de 1 sinistre responsable - Plus de 2 sinistres non responsables

CONDITIONS DE MAINTIEN DE LA GARANTIE VOL

» POUR TOUT VÉHICULE

Chaque véhicule assuré contre le vol doit habituellement être parqué dans un garage fermé quelle qu'en soit sa valeur.

» POUR LES VÉHICULES DONT LA VALEUR DÉCLARÉE EST > 25 000€

Chaque véhicule doit être assuré par au moins un des moyens de protection contre le vol proposés ci-dessous. Dans le cas contraire, la compagnie invoquera la déchéance de la garantie vol.

AUTO

Antivol mécanique : Coupe-circuit, coupe batterie, canne antivol ou bloque roue

OU

Antivol électronique : Anti-démarrage ou alarme

MOTO

Antivol mécanique : Bloque disque, chaîne ou U

OU

Antivol électronique : Anti-démarrage ou alarme

FRANCHISES

» **DOMMAGES : 3% du montant des réparations**
minimum : 75 € / maximum : 750 €

» **VOL/INCENDIE : 3% de la valeur du véhicule**
minimum : 75 € / maximum : 750 €

» **PRÊT DE VÉHICULE**
600 € sauf pour le conducteur désigné

» **SÉCURITÉ DU CONDUCTEUR**
Incapacité Permanente Partielle ≥ 10%

FRACTIONNEMENT ET MOYENS DE PAIEMENT

» 2 possibilités de fractionnement : mensuel ou annuel
Si fractionnement mensuel : paiement du comptant

» CB, virement et chèque

BON À SAVOIR

ASSUREUR **L'Équité**

ASSISTEUR **Europ Assistance**

SOUSCRIPTION

» Prise de **garantie immédiate via le site www.xenassur.fr** avec attribution d'une note de couverture valable 30 jours et **édition du Mémo Véhicule Assuré.**

» Les Dispositions Particulières sont disponibles après le premier paiement de la prime et le retour des pièces à fournir.

» Un espace de tarification simple et intuitif qui vous permet d'accéder à toutes les informations utiles comme les documents contractuels : **www.xenassur.fr**.

LISTE NATIONALE DES EXPERTS EN AUTOMOBILE

» La liste nationale des experts en automobile est la liste officielle tenue par l'administration contenant les nom, prénom, coordonnées et numéro d'agrément de tous les experts agréés pour exercer leur activité professionnelle.

» Retrouvez-là sur le site **www.securite-routiere.gouv.fr** > Rubrique CODE DE LA ROUTE > Réglementation liée aux modes de déplacement > En voiture ou **cliquez ici**

3 FORMULES ET DES OPTIONS ADAPTÉES À TOUS LES BESOINS D'ASSURANCE

LES GARANTIES	FORMULE 1 RESPONSABILITE CIVILE	FORMULE 2 VOL/INCENDIE	FORMULE 3 TOUS RISQUES
		Proposées aux véhicules d'une valeur > 1 000 €	
RESPONSABILITÉ CIVILE	✓	✓	✓
DÉFENSE PÉNALE ET RECOURS SUITE À ACCIDENT	✓	✓	✓
SÉCURITE DU CONDUCTEUR Garantie d'un capital complémentaire de 20 000 € pour votre assuré ou ses ayants droit en cas d'incapacité permanente ou décès du conducteur :	✓	✓	✓
VOL / INCENDIE		✓	✓
CATASTROPHES NATURELLES ET RISQUES TECHNOLOGIQUES		✓	✓
ATTENTATS		✓	✓
DOMMAGES TOUS ACCIDENTS			✓

LES OPTIONS			
ASSISTANCE ESSENTIELLE (0 KM) - Remorquage du véhicule en cas de panne ou d'accident auprès du **garage du choix de l'assuré ou à son domicile** si ce dernier se trouve dans un perimètre identique à celui du garage. - Prise en charge à hauteur de 460 €	✓	✓	✓
ASSISTANCE RENFORCÉE (0 KM) - Condition de remorquage élargie à la crevaison - Prise en charge à hauteur de 1 000 €	✓	✓	✓
BRIS DE GLACE ET OPTIQUES DE PHARE 5 plafonds d'indemnité possibles : 155 €, 465 €, 775 €, 1 085 €, 1 550 €	✓	✓	✓
SÉCURITÉ DU CONDUCTEUR PLUS (valable pour l'ensemble des véhicules de la flotte) Garantie d'un capital complémentaire à hauteur de 200 000 €	✓	✓	✓
SÉCURITÉ DU CONDUCTEUR PREMIUM (valable pour l'ensemble des véhicules de la flotte) Garantie d'un capital complémentaire à hauteur de 400 000 €	✓	✓	✓
EFFETS OBJETS ET ACCESSOIRES Garantie du remboursement des accessoires hors-série et du contenu jusqu'à 2 500 €.		✓	✓

CONTACTEZ NOS CONSEILLERS SPÉCIALISÉS AU **05 56 12 60 20**

Du lundi au vendredi 9h-12h30 et 13h30-18h30

www.xenassur.fr / xenacontact@xenassur.fr
Rue Cervantès – 33735 Bordeaux cedex 9

Fiche produit véhicules anciens et de collection - Juin 2024 - Ce document non contractuel vous est fourni à titre d'information et ne peut en aucun cas engager notre responsabilité - Toute reproduction est interdite - XENASSUR – SAS au capital de 500 000 € - RCS BORDEAUX B 493 147 961 - ORIAS N° 07 008 690 (www.orias.fr) - Siège Social : 2, rue Miguel de Cervantès - 33 700 Mérignac - Courtier en assurance exerçant selon le b) de l'article L521-2, II, 1 du Code des assurances (la liste de nos fournisseurs est disponible sur demande), sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS92459 - 75 436 Paris Cedex 09. XENASSUR - Service Réclamation Clients - Rue Cervantès-33735 Bordeaux Cedex 9. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité de vos données personnelles relatives à ce contrat que vous pouvez exercer, en justifiant de votre identité, auprès de XENASSUR - Rue Cervantès 33 700 Mérignac. Vous retrouverez toutes les informations relatives au traitement de vos données ainsi que les modalités d'exercice de vos droits sur xenassur.fr/mentions légales.